Image not found or type unknown

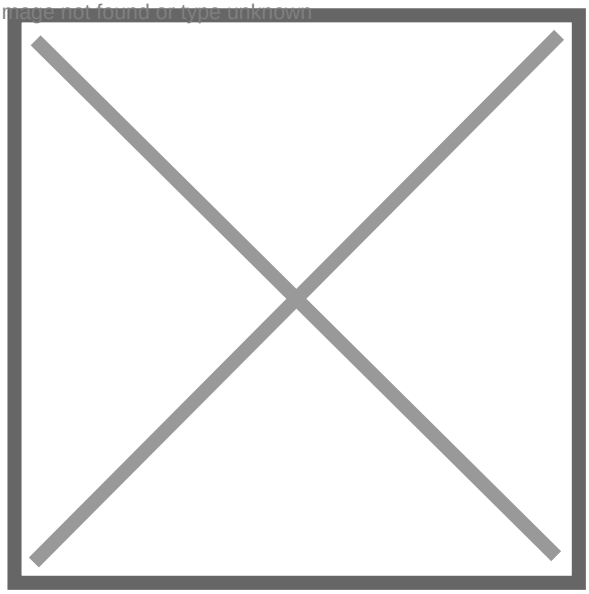

Aide juridictionnelle pour un contrat de mariage

Par **adilo31**, le **12/06/2009** à **11:22**

Bonjour,
Nous allons bientot nous marier avec mon ami, mais il est sans papiers et moi j'ai bcp de difficultés financières en ce moment, je suis meme fichée à la Banque de france auprés des crédits.Nous souhaiterions faire un contrat de mariage, mais c'est assez honéreux je ne pourrai jamais payer un notaire maintenant!surtout pas ce mois ci ou c'est caremment la catastrophe. j'ai regardé les plafonds de l'aide juridictionnelle, ils payent l'intégralité si on à moins de 911 euro par mois.moi étant intérimaire, en ce moment je n'ai pas beaucoup de mission et avec les dettes j'ai carement rien meme.est ce que le fait qu'il soit sans papier comptera pour l'aide juridictionnelle?ou il va falloir le cacher ça aussi???
S'il vous plait aidez moi car ça me prend vraiment la tête toutes ces questions en ce moment!
Merci

Par **Tisuisse**, le **12/06/2009** à **14:46**

Bonjour,

Il va falloir attendre pour le mariage parce que l'aide juridictionnelle ne fonctionne pas pour payer un notaire chargé d'établir un contrat de mariage.

Par ailleurs, le fait que vous vous mariez avec un étranger en situation irrégulière, va poser de nombreux problèmes juridiques, alors !

Par **adilo31**, le **12/06/2009** à **21:06**

Bon ok c'est foutu alors pour le contrat de mariage...vaut mieux que je voye ça plus tard...les problemes juridiques?lesquels à part prouver notre vie commune, il est rentré avec un visa long séjour, et nous vivons ensemble depuis 1 an et demi maintenant, je pense que cela devrait pas trop poser de problemes à moins que l'on tombe sur des méchants qui veulent nous mettre des batons dans les roues.Le mariage va bientot pouvoir se faire maintenant on a tout les papiers nécessaires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés